

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Extrait :</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 22 Votants : 29</p>	<p>Séance du 23 novembre 2022</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE</p>
<p>Délibération : N° DEL 2022 084</p> <p>OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2022</p>	<p>Étaient absents M. Didier DELDON, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Marc DERDERIAN</p> <p>Ont donné pouvoir Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR) Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Louis ROUSSET (pouvoir à Séverine REYNAUD) Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Virginie KERGOT)</p>
	<p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Vu la délibération n° DEL-2022-025 du 23 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022.

Contenu :

Pour rappel, le budget primitif 2022 a été voté pour un montant total de 32 862 485 €, dont 20 933 470 € en section de fonctionnement et 11 929 015 € en section d'investissement.

Afin de prendre en compte les modifications intervenues depuis le vote du budget, la décision modificative (DM) suivante propose l'augmentation des crédits votés de 961 786 € pour la section de fonctionnement et de 896 825 € pour la section d'investissement, avec les ajustements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	98 786	0
012	Frais de personnel et charges assimilées	500 000	0
65	Autres charges de gestion courante	169 000	0
66	Charges financières	17 000	0
67	Charges exceptionnelles	28 000	0
013	Atténuation de charges	0	-48 000
70	Produits des services du domaines et ventes diverses	0	-50 000
73	Impôts et taxes	0	242 665
74	Dotations et participations	0	167 496
75	Autres charges de gestion courante	0	50 000
77	Produits exceptionnels		287 919
78	Reprises sur provisions		106 000
023	Virement à la section d'investissement	189 000	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-40 000	205 706
	TOTAL	961 786	961 786
SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	-110 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	80 365
13	Subventions d'investissement	0	239 760
16	Emprunts et dettes assimilées	90 000	0
21	Immobilisations corporelles	63 419	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	189 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	205 706	-40 000
041	Opérations d'ordre patrimoniales	537 700	537 700
	TOTAL	896 825	896 825

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 au budget primitif 2022.

Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération.

Votant contre : 6

Jean-Louis ROUSSET, Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Virginie KERGOT, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO

**Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance,
pour copie conforme,**

Le Maire,

Le secrétaire

Julien CHANELIERE